

50

## Commission permanente

### Séance du 5 décembre 2022



Rapporteur : Mme MESTRIES

47356

25 - Jeunesse

### Appel à projets - Information Jeunesse

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

## Exposé :

L'Assemblée départementale, lors de sa session du 3 février dernier, a décidé, par le vote d'une enveloppe de 40 000 €, de soutenir l'accompagnement de projets portés par le réseau Information Jeunesse du territoire en lien avec la politique de la collectivité au bénéfice de la jeunesse breillienne.

Un projet vous est soumis dans ce cadre. Il est porté par le Centre régional d'information jeunesse Bretagne (CRIJB) et vise à développer des temps d'accompagnement du réseau Info Jeunes Breilliens sur le thème « Impliquer les jeunes au(x) projet(s) d'un Service information jeunesse (SIJ) ». Il fait écho à des réflexions de ces structures sur la participation des jeunes dans leur gouvernance pour en renouveler le fonctionnement et les activités. Cet accompagnement serait proposé à douze professionnels du réseau Information Jeunesse breillien. Un soutien départemental de 3 600 € est sollicité à ce titre.

Le groupe thématique Education-Jeunesse a donné un avis favorable pour l'attribution de subventions à hauteur de 3 600 € pour le Centre régional d'information jeunesse Bretagne (CRIJB).

## Décide :

- d'attribuer une subvention pour un montant de 3 600 € au bénéfice du Centre régional d'information jeunesse Bretagne (CRIJB) pour la mise en œuvre d'un accompagnement du réseau Info Jeunes Breillien sur le thème « Impliquer les jeunes au(x) projet(s) d'un Service information jeunesse (SIJ) », selon les détails précisés dans le tableau joint en annexe.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022  
ID : CP20220956

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation